



Experts Comptables Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

10 rue de la Chapelle - 67117 ITTENHEIM – tél. 03 88 64 48 00 – fax 03 88 69 11 97 – e-mail : eca@eca-exp.fr

Centre Culturel et Social de Rotterdam

**42 rue d'Ypres
67000 Strasbourg**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames et Messieurs les membres de l'association,

I) Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE CULTUREL ET SOCIAL DE ROTTERDAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date. Le contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 n'a débuté qu'après la date d'arrêté des comptes.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II) Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III) Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV) Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

V) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI) Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ittenheim,

Le 12 octobre 2020

Pour E.C.A.,



Anne-Charlotte ULRICH
Commissaire aux comptes

PJ : Comptes annuels clos le 31 décembre 2019

Total Bilan : 478 548 € ; Résultat : - 16 778 €

CENTRE CULTUREL ET SOCIAL ROTTERDAM
ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 478 548,25 E.

Le résultat net comptable est une perte de 16 778,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le président.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

« En date du 30 janvier 2020 l'OMS a déclaré l'état d'urgence internationale lié à la santé publique. En raison de l'évolution du COVID-19, la France a annoncé des mesures de confinement en date du 17 mars 2020. En raison de ces mesures de confinement, l'activité de l'association est fortement perturbée. Sur la deuxième quinzaine de mars, l'activité du centre a chuté d'environ 60% en mars par rapport à la même période de l'année précédente et nous enregistrons une baisse d'activité d'environ 80% en avril, 55% en mai et 30% en juin.

Durant la période confinement, le recours au télétravail a été effectif totalement et/ou partiellement en fonction des postes dans la mesure du possible, cela concerne les poste de direction, comptabilité, secrétariat, secteur familles, coordination et secteur enfance.

CENTRE CULTUREL ET SOCIAL ROTTERDAM
ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 117 601

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 302			7 302
Immobilisations corporelles	109 601	699		110 300
Immobilisations financières				
TOTAL	116 902	699		117 601

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 113 828

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 302			7 302
Immobilisations corporelles	105 273	1 254		106 527
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	112 575	1 254		113 828

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	7 302	7 302	0	de 1 à 5 ans
Insta.gene.agenc.amenag.const.	25 006	25 006	0	5 ans
Mobilier materiel activites	8 315	8 315	0	5 ans
Materiel d'activites	19 687	16 994	2 694	5 ans
Materiel de transport	50 823	50 823	0	de 2 à 5 ans
Mat.bureau et informatique	2 447	1 368	1 080	3 ans
Mobilier materiel de bureau	4 022	4 022	0	de 2 à 6 ans
TOTAL	117 601	113 828	3 773	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 43 710**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	43 710	43 710	
TOTAL	43 710	43 710	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 50 598

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	42 472
Disponibilités	8 125
TOTAL	50 598

3.4 - Charges constatées d'avance = 1 238

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3.5 - Informations complémentaires sur le bilan actif

Le montant de l'engagement correspondant aux indemnités de fin de carrière est de 55 198€ au 31 décembre 2019.

Un montant de 50 000€ en 2014 a été externalisé dans un contrat d'assurance dont la valeur au 31 décembre 2019 est de 53 132€ une provision d'un montant de 2 066€ intégré dans les comptes au 31 décembre 2019.

L'âge de départ à la retraite retenue à 65 ans, le taux d'actualisation est de 2.25%, le taux CS est de 30% pour les non cadres et 35% pour les cadres.

CENTRE CULTUREL ET SOCIAL ROTTERDAM
ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Provisions = 2 066**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	1 443	623			2 066
TOTAL	1 443	623			2 066

4.2 - Etat des dettes = 60 530

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	10 878	10 878		
Dettes fiscales & sociales	44 964	44 964		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 443	2 443		
Produits constatés d'avance	2 245	2 245		
TOTAL	60 530	60 530		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 23 074

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	9 237
Dettes fiscales & sociales	11 394
Autres dettes	2 443
TOTAL	23 074

4.4 - Produits constatés d'avance = 2 245

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.5 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Les contributions volontaires présentées en annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice ont été valorisées en prenant en considération les types d'intervenants suivants:

- les membres bénévoles du conseil d'administration
- les bénévoles s'investissant dans les animations de quartier
- les bénévoles prenant en charges l'animation d'un atelier

Les taux horaires retenus sont fonction des emplois "repères" de la convention collective applicable pour chaque catégorie d'intervention à savoir:

- coordinateur pour le bénévolat des administrateurs
- animateur d'activité pour les bénévoles s'investissant dans les animations de quartier
- intervenant technique pour les bénévoles prenant en charge l'animation d'un atelier

Pour l'exercice 2019 la valorisation du bénévolat se monte à 29 653 euros.

La mise à disposition des locaux par la ville au titre de 2019

sont les suivantes:

- 14 338 euros pour le 24, rue de l'Yser
- 223 070 euros pour la maternelle, l'école et l'annexe du conseil des XV

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

